

Liste des déchets acceptés et refusés

Déchets	Autorisés	Interdits
Tout venant/ Incinérables	<ul style="list-style-type: none"> Objets à base de plastique de dimension moyenne Papier peint Emballages souillés Papiers gras 	<ul style="list-style-type: none"> Sacs de plâtre et de ciment Fers à béton Tuyaux en plastique Fils électriques Amiante/fibrociment
Déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> Tonte de gazon, Branchages Plantes et fleurs fanées Haies sapin de Noël Copeau de bois 	<ul style="list-style-type: none"> Bois, la limite est fixée à environ 15 cm de diamètre Souches Pots en terre cuite
Métaux	<ul style="list-style-type: none"> Boîtes de conserve vides cannettes vides couvercles Cuisinière/ gazinière/ four machine à laver Réfrigérateur, congélateur Evier en inox, baignoire en fonte Vélo Jantes de roues Grillage fils de fer Echelle en métal escabeau Gouttière Sommiers métalliques 	<ul style="list-style-type: none"> Véhicule hors d'usage, y compris découpé Citerne Fuel
Bois et dérivés Déchets ménagers recyclables	<ul style="list-style-type: none"> Palettes, cagettes Meubles Branches épaisses Troncs inférieurs à 30 cm de Diamètre 	<ul style="list-style-type: none"> Parties métalliques dans le bois (limite = gond ou poignée de porte) Traverses de chemin de fer (bois traité)
Pneus	<ul style="list-style-type: none"> Pneus VL Pneus PL si collecte non effectuée par Granulatex Pneus moto idem pneus PL Pneus agricoles, idem pneus PL <p>Les pneus doivent être propres et sans jantes !!!</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pneus vélo Chambre à air (à mettre en incinérables)
Batteries	<ul style="list-style-type: none"> batterie de voiture UNIQUEMENT 	

<p>Gravats/déchets inertes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux de démolition (béton Parpaings, moellons, brique Béton cellulaire) • Tuiles ardoises • Terre végétal goudron Carrelage /porcelaine/ terre cuite • Faïence /céramique • Lavabo baignoire WC (sans les robinets) • Placo plâtre, plâtre 	<ul style="list-style-type: none"> • Sac de Ciment • Fers à béton • Tuyaux en plastique • fils électriques • Amiante/fibrociment
<p>Huiles minérales usagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Huile de vidange 	<ul style="list-style-type: none"> • Huiles alimentaires • Huile minérale contenant du pyralène • Essence ou autre produits liquides
<p>Huiles végétales usagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Huiles alimentaires • Huile de friture 	
<p>Déchets d'équipement électriques et électroniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ecrans de tv d'ordinateurs : dans une caisse dédiée • PAM : électroniques divers : dans une caisse dédiée • Gros Electroménagers Hors froid : au sol ou dans le conteneur dédié • Gros Electroménagers Froid : au sol ou dans le conteneur dédié 	
<p>Déchets ménagers spéciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peintures vernis colle graisse • Solvants détergents • Phytosanitaires : pesticides • Produits toxiques : acides bases chimiques : dans les bacs séparés • Médicaments • Radiographies 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets liquides ou solides en quantité importante et de nature inconnue
<p>Produits de laboratoire</p> <p>Néons</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Seringues et déchets médicaux • Tubes néons : à déposer dans le carton dédié • « Ampoules » basse consommation, halogène à stocker dans un PETIT BAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets contaminés de la profession médicale • Toutes les ampoules à incandescence = avec filament : encombrants

<p>Papier / carton</p>	<ul style="list-style-type: none">• Cartons vides• Livres• Prospectus brochures imprimés divers• Emballages cartonné <p>Les cartons doivent être vides et pliés</p>	<p>S'il existe un point d'apport volontaire destiné à la collecte des emballages, il faut le privilégier !</p> <p>Ex : Points de collectes SIDEFAGE</p>
-------------------------------	---	---

Cette liste n'est pas exhaustive, la Communauté de Communes se réserve le droit de refuser tout déchet qui présenterait un risque, gêne pour le bon fonctionnement du site.

DECHETS STRICTEMENT INTERDITS SUR LA DECHETTERIE



- Bouteilles de gaz
- Bouteilles d'oxygène, d'azote, etc....
- Extincteurs
- Ordures ménagères
- Amiante/Fibrociment
- Cadavres d'animaux, déchets issus d'abattoirs.